ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

musées

Question écrite n° 11383

Texte de la question

M. Thierry Lazaro attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur l'intérêt que présentent les récentes recommandations de la Cour des comptes relatives aux musées nationaux, notamment celle, en matière d'emplois, visant à intégrer les résultats de ces analyses dans la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences des musées, notamment pour la mise en œuvre du non-remplacement d'au moins un départ à la retraite sur deux dans les effectifs des musées nationaux. Aussi, il la prie de bien vouloir lui faire part de son avis sur cette problématique.

Texte de la réponse

Le principe du non remplacement d'au moins un départ à la retraite sur deux dans les effectifs des musées nationaux a, à périmètre constant, globalement été appliqué dans le cadre de la révision générale des politiques publiques (RGPP). Après cinq ans de RGPP et l'annonce du Gouvernement y mettant fin en juillet 2012, les effectifs des musées nationaux devraient se stabiliser en 2013, en légère diminution.

Données clés

Auteur : M. Thierry Lazaro
Circonscription : Nord (6e circonscription) - Les Républicains
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 11383
Rubrique : Patrimoine culturel
Ministère interrogé : Culture et communication
Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 20 novembre 2012, page 6590
Réponse publiée au JO le : 5 mars 2013, page 2557